

lettre flash

22 janvier 2007

www.education.gouv.fr

< primaire — secondaire — supérieur >

“Ambition réussite” : l’excellence au service des élèves

Gilles de Robien a ouvert le mardi 16 janvier 2007, en Sorbonne, le séminaire des réseaux ambition réussite “L’excellence au service des élèves”. S’adressant aux acteurs et aux partenaires de l’éducation prioritaire, le ministre de l’Éducation nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche a fait un premier bilan des mesures mises en œuvre à la rentrée 2006 et ouvert de nouvelles perspectives aux 249 réseaux constitués d’écoles et de collèges. Il a également annoncé que près de quarante lycées seront labellisés “ambition réussite” à la rentrée 2007 : ces établissements développeront des partenariats avec des entreprises et des établissements d’enseignement supérieur et organiseront du soutien scolaire gratuit.

“Priorité du gouvernement”, a déclaré Gilles de Robien, l’égalité des chances “est au cœur de l’ambition de l’Éducation nationale : faire réussir tous les élèves.” Mais cette égalité n’est pas un fait, a rappelé le ministre, “c’est à nous de la construire. Et pour cela, nous devons apporter une aide particulière à ceux qui partent avec un handicap social et culturel dans la course pour la réussite”. Cette aide particulière, concentrée sur les 249 réseaux ambition réussite, supposait une nouvelle logique dans l’utilisation des moyens exceptionnels mobilisés :

- **le ciblage de l’action** dans les 249 réseaux pour en finir avec le saupoudrage inefficace des moyens ;
- **la responsabilisation des acteurs**, dont les “marges d’autonomie plus importantes, notamment pour utiliser les moyens supplémentaires” sont accordées sur la base des contrats passés avec le ministère dans l’esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ;

- **l'innovation**, "comme un moyen de libérer les énergies, de stimuler les projets innovants, l'invention pédagogique, et aussi la création de partenariats avec des acteurs de la vie économique et de la société civile" ;
- **l'ambition**, "pour rompre avec l'effet de relégation", avec, en particulier, la volonté de "donner à chaque collège un domaine d'excellence qui s'appuie sur le parrainage d'institutions ou de personnalités de haut niveau".

Un bilan largement positif

De ce point de vue, s'est félicité le ministre, "toutes les décisions que j'ai annoncées ont été mises en œuvre". C'est le cas de la mise à disposition de **1 000 enseignants supplémentaires dans les réseaux**. Leur profil, a indiqué Gilles de Robien, correspond, à plus de 75 %, au profil d'expérience défini par les comités exécutifs. **Les 3 000 assistants pédagogiques** sont progressivement recrutés. Tous **les comités exécutifs**, gages du bon fonctionnement des réseaux et du lien entre les écoles et leur collège de rattachement, ont été installés. **Le travail conjoint des corps d'inspection et des personnels de direction** est aujourd'hui une réalité. Enfin, **les domaines d'excellence** se mettent en place et de nombreux partenariats se développent avec l'Académie des sciences, l'Ordre des architectes et des conservatoires.

De plus, a ajouté le ministre, "pour aider les familles, j'ai multiplié par trois le nombre de **bourses au mérite** et permis aux élèves les plus méritants d'accéder au lycée de leur choix."

Des perspectives plus ambitieuses

Fort de ce bilan, Gilles de Robien souhaite que ces réseaux se mobilisent dans les mois qui viennent "autour de cinq ambitions :

- la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- l'apprentissage par les élèves d'un comportement responsable ;
- l'innovation ;
- la définition des domaines d'excellence ;
- et enfin, l'ouverture à l'entreprise."

Dans la perspective de l'enseignement des apprentissages fondamentaux, en particulier la maîtrise de la langue, "**le socle commun de connaissances et de compétences doit être l'élément structurant de toute la scolarité**", selon le ministre, qui a rappelé les récentes circulaires sur la lecture et la grammaire et celle, à paraître, sur le calcul.

Soulignant l'importance de **la note de vie scolaire**, il a remarqué que cette note constituait un outil pour l'apprentissage d'un comportement responsable par les élèves.

Troisième levier, l'innovation, avec, notamment les expérimentations pédagogiques et administratives et le partenariat interministériel dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale dont la cohérence sera renforcée avec la création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Quatrième ambition : renforcer la mobilisation "pour faire en sorte qu'à la rentrée 2007, chaque réseau possède **un vrai projet d'excellence**, parrainé par une personnalité de haut niveau, éventuellement issue d'une institution de renom", sachant que déjà près de la moitié des réseaux se sont dotés ou se dotent d'un domaine d'excellence.

Leviers de l'innovation, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) ont été généralisés cette année en CE1 et en 6^e.

A la rentrée 2007, les PPRE seront étendus aux trois années du cycle des approfondissements (CE2-CM1-CM2). Au collège, ils seront progressivement étendus au cycle central (5^e-4^e) et concerneront ainsi les trois premières années du collège (voir B.O n°31 du 31 août 2006).



Enfin, le ministre veut “que tous les élèves puissent avoir un accès facilité à la connaissance du monde de l’entreprise”. Dans ce but, l’enseignement de **découverte professionnelle** est avancé à la classe de 4^e. Par ailleurs, le “**Réseau des entreprises pour l’égalité des chances**”, récemment créé, a pour mission, grâce à l’engagement conjoint de l’Éducation nationale, de favoriser les parrainages et les partenariats en faveur de l’égalité des chances dans l’éducation.

“C’est toute la société qui est en train de se mobiliser pour l’égalité des chances”, a conclu Gilles de Robien. “Pour l’ “ambition réussite”, c’est une opportunité que nous ne devons pas manquer de saisir.”

DES OUTILS POUR TRAVAILLER EN RÉSEAU

La clé USB ambition réussite

Cette clé sera diffusée en 2 000 exemplaires à l’ensemble des enseignants supplémentaires, chefs d’établissement, coordonnateurs, IEN, IA-IPR et pilotes académiques.

Cette “boîte à outils” devrait proposer trois entrées :

- un espace personnel avec des suites de logiciels libres ;
- un abécédaire recensant tous les thèmes de l’éducation prioritaire ;
- un espace dédié à la pédagogie en éducation prioritaire s’appuyant sur les préconisations des inspections générales et offrant des pistes d’action.

L’espace collaboratif “ambition réussite”

Le site portail de l’éducation prioritaire www.educationprioritaire.education.fr est structuré selon quatre dominantes : pédagogie, vie scolaire, formation des acteurs, familles et partenaires.

Afin de créer une interactivité plus importante, un espace collaboratif vient d’être créé. Il est accessible à partir du site et réservé aux principaux des collèges, aux IEN impliqués dans les réseaux, aux responsables académiques, aux professeurs référents ainsi qu’aux enseignants dont les responsables en académie transmettront les coordonnées.

Cet espace complète la liste de discussion ambitionreussite@listes.education.fr qui permet aux responsables impliqués dans les 249 réseaux d’échanger sur des questions de pilotage.

Pour en savoir plus

les discours du ministre sur www.education.gouv.fr

